

Municipalité Ascot Corner

JOURNALIER / PRÉPOSÉ-E AUX PARCS (NIVEAU 8) POSTE ÉTUDIANT OU ÉTUDIANTE

Sous la responsabilité administrative de la direction, la ou le journalier/préposé-e aux parcs accomplit les tâches suivantes :

- Entretien général des parcs, des terrains et des équipements municipaux.
- Entretien des pelouses de tous les espaces municipaux.
- Déneigement, entretien et surveillance des patinoires municipales et de ses accès.
- Entretien et réparation des chemins, rues, trottoirs, stationnements et autres espaces ainsi que des réseaux d'aqueduc et d'égout.

La ou le journalier/préposé-e aux parcs effectue toute autre tâche connexe demandée par la direction.

Qualifications de base

- Secondaire 3
- Permis de conduire

Horaire de travail :

- De la fin mai à la fin août 40 heures par semaine

Statut de l'emploi : Étudiant ou étudiante

Rémunération : selon la convention collective en vigueur

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 8 mai à 16h00 avec la mention « Journalier préposé-e aux parcs – étudiant-e » à l'attention de Jonathan Piché, Directeur général, par courriel : dg@ascotcorner.ca